



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du vendredi 8 juin 2018 à 19h00 en Mairie

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL.

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Véronique GENSUL, Sonia MARMUGI, Stéphanie ROUX, Laurence DESLANDES, Isabelle PALMARINI, Henriette COLLET, Eric LIONS, Noredine FRIH

Membres excusés : Claude FABRE pouvoir donné à Sonia MARMUGI ; Claude BLANCHET pouvoir donné à Jean-Marie BARRAL, Thomas BETH pouvoir donné à Laurence DESLANDES ; Julien BRENIERE pouvoir donné à Isabelle PALMARINI ; Sophie GOURCEAUX pouvoir donné à Stéphanie ROUX

Secrétaire de séance : Henriette COLLET

ORDRE DU JOUR :

- 19- Plan de financement réfection du terrain de football
 - 20- Projet de microcentrale mise en place GIE
 - 21- DM 1 section investissement budget principal
 - 22- Convention SDIS – personnel communal
 - 23- Motion maintien du service des urgences
 - 24- Questions diverses
-

Le compte-rendu du conseil municipal du lundi 30 avril 2018 est voté à l'unanimité.

19- Plan de financement réfection du terrain de football

Le football club de Châteauroux est une association très active, qui compte environ 70 licenciés dans différentes catégories.

Il est nécessaire de prévoir une réfection globale du terrain de football car étant très utilisé il est dans une situation d'obsolescence avancée.

Une demande d'aide sera déposée au Fonds de concours intercommunal ainsi qu'au département des Hautes-Alpes.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

20- Projet de microcentrale mise en place GIE

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal l'étude de faisabilité réalisée par la Société du Canal de Provence (S.C.P.), dans le cadre d'un projet d'installation d'une production d'énergie hydroélectrique sur le torrent du Rabioux et de modernisation du périmètre irrigué.

Deux élus expliquent au conseil municipal que le montage juridique étudié consiste à créer une société de projet entre la Commune de Châteauroux-les-Alpes, l'Union des ASA et un partenaire privé, sous forme de Groupement d'Intérêt Economique (GIE), afin de co-construire le projet et de partager les bénéfices attendus du projet.

Des échanges tendus ont lieu sur ce projet car tous les élus n'ont pas pu assister aux différentes réunions. Certains élus auraient aimé avoir plus d'informations car ce projet de microcentrale-aspersion est important pour la commune. Les deux élus qui ont assisté aux réunions expliquent

les raisons pour lesquelles il était urgent de statuer ; une date limite s'imposait la commune souhaite voir le projet se réaliser.

Délibération adoptée avec 13 voix pour et 2 absentions.

21- DM 1 section investissement budget principal

Délibération concernant une décision modificative sur le budget principal en investissement.

Il s'agit d'ouvrir des crédits en dépenses et en recettes afin de solder des travaux et de transférer les montants par opération budgétaire.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

22- Convention SDIS – personnel communal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que ces conventions visent à préciser les conditions et les modalités de la disponibilité opérationnelle et de formation, pendant son temps de travail, dans le respect des nécessités de fonctionnement de la collectivité d'un employé communal, pompier volontaire.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

23- Motion maintien du service des urgences

Motion concernant le centre hospitalier d'Embrun. Le conseil municipal s'oppose aux propositions du Programme Régional de Santé 2018-2023 qui prévoit la suppression du fonctionnement nocturne des urgences du Centre Hospitalier d'EMBRUN et la non obtention d'un scanner.

La motion est votée à l'unanimité.

24- Questions diverses

- Un élu a demandé des précisions sur le plan de financement du projet de réhabilitation thermique des bâtiments communaux.
- Monsieur le maire signale que dans l'affaire de la routière du midi au sujet de l'arrêté municipal d'interdiction de circuler au delà de 19 tonnes, leur demande a été rejetée au tribunal administratif et la société devra verser 2000€ à la commune.
- L'APE a fait une demande à la mairie pour qu'elle prenne en charge la réparation des vélos de l'école. Le conseil municipal accepte.
- Un usager souhaiterait faire un échange de terrain avec la commune. La commission se rendra sur place prochainement.
- Le maire informe le conseil que la coupe de bois de Bel Eyguette a été vendue 20160€
- L'ASA du canal de Gramorel a adressé un courrier en mairie pour expliquer que suite à un éboulement, le sentier qui longeait le canal est impraticable, il faudra prévenir la communauté de communes et prévoir de faire un arrêté de informer les usagers.
- Suite à l'intervention d'un élu en début d'année sur le problème de la route de la cascade, un devis a été fait par le service RTM pour 2 gabions. Le maire précise que ces travaux seront inclus dans le projet de desserte forestière prévu l'an prochain.
- Un usager souhaiterait louer les vignes expérimentales car le bail qui a été signé récemment va être cédé. Il faudra voir les conditions du bail pour ce changement.
- Monsieur le maire fait un point sur le projet de construction de la cabane d'alpage de la ribière. Il y a eu beaucoup d'échange avec le service urbanisme de la CCSP concernant la déclaration préalable. Ensuite les éleveurs confirment qu'ils s'occuperont de la construction une fois que la mairie achètera le matériel et le fera hélicopté sur place.
- Concernant le marché de travaux de rénovation de 3 cabanes d'alpage, la mairie a reçu 3 devis mais n'a pas eu de devis sur le lot maçonnerie. Les éleveurs pensent pouvoir s'en occuper.
- Le maire souhaite discuter d'un projet d'urbanisme, l'agrandissement d'un hangar agricole. Il faudra réunir une commission urbanisme.

- Un usager a une grosse interrogation sur le pylône orange qui est situé dans sa propriété (servitude) à Serre de gay et le changement de propriétaire. il aimerait savoir s'il était possible de le déplacer dans un endroit qui causerait moins de nuisances.
- Le maire informe le conseil que la poste voulait fermer les locaux de châtauroux pendant 15 jours, ne le fera finalement qu'une semaine car le maire ne souhaitait pas que ça ferme 2 fois.
- Monsieur le maire fait le bilan financier du service droit du sol de la CCSP.
- Le maire indique qu'au sujet de la CLECT des négociations sont en cours avec la CCSP.
- Deux associations remercient la mairie pour la subvention de fonctionnement reçue cette année.
- Une élue souhaite parler de plusieurs choses au conseil :
 - Nouveau point d'information, serait-il possible de peindre au sol un fléchage pour mieux signaler le cheminement au parc/OTI, et mieux signaler la maison du parc en tant que office de tourisme (oriflamme...)
 - Travail à faire sur les panneaux de signalisation obsolète à enlever
 - Quand aura lieu la réunion sur le devenir de l'ancien local de l'OT ? le maire répond que les élus des commissions bâtiments et ccas seront conviés à une réunion.
 - Médiathèque : projet d'acheter aux librairies locales mais le pourcentage de remise est moins élevé
 - Proposition reçue en maire de la part d'une association pour restaurer les plaques de cocher. La décision est négative.
 - Apéritif de hameaux : il y a peu de personnes pour servir, serait-il possible de demander aux habitants des hameaux de s'en charger ou sinon à un employé communal ?
- Une élue demande s'il serait possible de faire une motion du conseil municipal sur la pose des compteurs linky
- La question est posée de savoir qui a réalisé l'aménagement des deux ronds-points. La communauté de communes de Serre-Ponçon était maître d'ouvrage.
- Le maire souhaiterait que le journal municipal ait une meilleure présentation. Il faudra y réfléchir, la secrétaire demandera les couts de leurs journaux aux autres communes.
- Le programme de la classe défense sera présenté comme chaque année à la Robèyère le 15 juin prochain.
- Un élu présente le retour sur les différents devis des radars pédagogiques. Suite à l'étude des 4 devis reçus il est décidé de prendre le milieu de gamme qui a de meilleurs garanties.
- Un élu explique qu'il est allé à une réunion au conseil départemental, au sujet des sites d'escalade. Sur châtauroux il y a un site. Il précise qu'il viendra un moment où la commune devra faire intervenir un privé au niveau de la sécurité car la FFE se désengage. Il faudra également vérifier auprès de l'assureur que ce site d'escalade soit inclus dans les garanties.
- Le maire précise que le problème est identique avec le site du canyon du Couleau, qui a été fermé l'été dernier après un accident mortel.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h35.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

